

INFORMATION REGLEMENTEE

PUBLICATION DE LA REMUNERATION DU DIRIGEANT SOCIAL

Antony, France; 28 mai 2010

Rémunération des dirigeants sociaux

Conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF de décembre 2008, les éléments de rémunération du Président-Directeur Général, arrêtés par le Conseil d'administration de la Société qui s'est tenu le 28 mai 2010 à l'occasion du renouvellement de son mandat, sur proposition du comité des rémunérations et des nominations, sont les suivants :

La rémunération fixe de Monsieur Albert Saporta, tous mandats, jetons de présence et avantages en nature compris, au titre de l'année 2010 est de 373 000 euros.
La part variable, versée en 2010 au titre de l'année 2009, est de 167 000 euros.

Régime de retraite supplémentaire

Monsieur Albert Saporta bénéficie d'un régime spécifique de retraite supplémentaire lui garantissant, lors de la liquidation de sa retraite à taux plein, une retraite égale à 70% de la rémunération fixe moyenne de ses trois dernières années d'activité versée en France (hors jetons de présence).

Autres engagements

Conformément aux engagements pris de mise en conformité avec les recommandations du code AFEP-MEDEF, Monsieur Albert Saporta a démissionné de son contrat de travail à l'occasion du renouvellement de son mandat.

Un nouveau système va être mise en place prévoyant une indemnité en cas de départ contraint et/ou une obligation de non concurrence. Ce nouveau système est en cours d'élaboration par le comité des rémunérations et sera soumise à l'approbation d'un prochain Conseil.